

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

**Absents** : Sébastien DELMAS – Isabelle MOLLON – Jean-Claude TISSOT.

**Procurations** : S. DELMAS à F. LAFOUGERE.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/09/2021**

Le procès-verbal de la séance du 13/09/2021 est adopté à l'unanimité.

**2. BAR – RESTAURANT - EPICERIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été acté dans la séance publique du 13 septembre dernier que Céline FRENEAT, EURL CHEZ CELINE, cédait son droit de bail à Mesdames Nadia KACHA et Marie-Thérèse MARTINS, LA FOURCHETTE DES FELINES à compter du 01/10/2021.

Monsieur le Maire précise que Madame MARTINS a souhaité se retirer du projet mais Madame KACHA confirme l'ouverture de la structure dont elle sera la gérante EURL L'ASSIETTE DE SAINT MARCEL Elle embauchera un(e) cuisinier(ère) afin de la seconder.

Monsieur le Maire propose aux élus de valider un avenant au bail initial conclu avec l'EURL CHEZ CELINE afin de céder le bail à l'EURL L'ASSIETTE DE SAINT MARCEL, gérante Mme KACHA, à compter du 07/10/2021.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces délibérations.

Un 3<sup>ème</sup> état de lieux est prévu avec Mme FRENEAT le 28/09/2021 ; suite à cet état de lieux et la remise des clés à la mairie, le bail avec l'EURL Chez Céline sera rompu.

**3. ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

**4. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – EXONERATION DE DEUX ANS DES  
CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal que le Code général des impôts offre la possibilité de délibérer sur la limitation d'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Les membres du Conseil Municipal s'opposent à l'unanimité pour cette délibération.

**5. QUESTIONS DIVERSES**

Bernard BISSUEL s'interroge sur le stationnement de camions sur le parking de la Salle du Temps Libre durant les week-ends. Il lui est répondu que les personnes concernées sont tenues informées des réservations de la salle afin de laisser le parking libre pour les locataires.

Il fait également part de quelques petits problèmes à résoudre à la salle ; les demandes seront prises en compte et les dysfonctionnements réparés.

Si des associations, particuliers veulent que le ménage soit réalisé par un prestataire extérieur ; une demande devra être faite en amont (15 jours minimum) – service payant.

Sébastien ALLIER précise que les travaux de taille raisonnée des haies ont débuté.

Après consultation des services du Département, la pose de miroirs en dehors des agglomérations n'est pas autorisée.

Pour le lotissement, tous les documents nécessaires pour la réalisation des compromis ont été remis au notaire chargé de la vente. Un permis de construire est d'ores-et-déjà accepté pour l'acquéreur d'une des parcelles.

Frédéric LAFOUGERE précise qu'un rendez-vous est programmé le 19 octobre avec les services de la DREAL pour la gestion des délaissés de routes suite aux différents travaux routiers.

Il a assisté mercredi 22 septembre 2021 à une réunion avec les conseillers départementaux qui ont précisé que la bande roulante entre Neulise et Balbigny sera refaite, en prévoyant également, dans la mesure du possible, une piste cyclable.

Il a assisté, ce jour, à une réunion à Balbigny, avec Maryline VERNE, pour faire le point financier sur le centre de loisirs de Balbigny. Des conventions de financement seront proposées à l'ensemble des communes dont des enfants sont accueillis en centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires).

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 18 Octobre 2021 à 19h30.**

**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

The image shows a blue ink signature of Frédéric LaFougère written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARCILLY-SUR-LOIRE' and '(LOIRE)' with a star on either side. The signature is a large, stylized cursive mark.